

Le gouvernement n'a pas les moyens de sa politique migratoire

Par [Nathalie Birchem](#), le 24/11/2017 à 12h11

Dans son avis sur le budget de la mission immigration, le sénateur François-Noël Buffet (LR) se montre très sceptique sur la capacité du gouvernement à atteindre ses objectifs, notamment en matière d'expulsions des clandestins.



La charge est sévère. Dans un rapport présenté à la presse jeudi 23 novembre, le sénateur du Rhône François-Noël Buffet (LR), vice-président de la commission des lois, se montre particulièrement sceptique sur la capacité du gouvernement à atteindre ses objectifs en matière de politique

migratoire.

À lire : [Plan migrants : plus de logements et davantage d'expulsions](#)

Le 2 juillet le premier ministre avait présenté ses priorités pour le projet de loi immigration, attendu pour janvier. Il s'agit de faciliter l'intégration des étrangers qui ont obtenu un titre de séjour, et d'expulser plus de migrants en situation irrégulière.

Un double objectif que partage François-Noël Buffet, qui doute en revanche fortement, après avoir scruté les crédits alloués à la mission « Immigration, asile et intégration » du projet de loi de finances 2018, des moyens mis au service de cette ambition.

« *On constate une hausse globale de 10,44 % des crédits de la mission* » analyse le sénateur qui juge cet effort « très insuffisant ».

La lutte contre l'immigration irrégulière, parent pauvre

Premier constat du parlementaire LR : « *La lutte contre l'immigration irrégulière reste le parent pauvre de la politique du gouvernement* », estime François-Noël Buffet, qui rappelle qu'alors que ce bloc ne pèse que 6,11 % dans les crédits de la mission, une baisse de 7,18 % est encore programmée en 2018. Si aucun chiffre ne permet de chiffrer assurément le nombre de sans-papiers, il est estimé qu'« *on est entre 450 000 et 500 000* ».

Dans ce contexte, il déplore que « *le gouvernement ne procède à aucun suivi particulier des déboutés du droit d'asile (53 600 personnes en 2016)* ». Surtout, il fustige l'inefficacité des mesures de reconduite aux frontières. En 2016, sur 92 076 mesures d'éloignement prononcées, seules 16 489 ont été exécutées, dont 12 961 sans le recours au départ volontaire.

Relire : [Le gouvernement veut faciliter les expulsions de clandestins](#)

D'après ses calculs, le budget 2018 ne permettra que 14 500 éloignements forcés, c'est-à-dire moins que sous le précédent mandat (15 161 en 2014, 15 485 en 2015). Même décalage entre le discours du ministre de l'intérieur, qui a demandé aux préfets de mettre en rétention les clandestins interpellés, et le budget affecté aux centres de rétention, actuellement saturés.

Une politique d'intégration en souffrance

Concernant l'immigration régulière, le constat est aussi celui d'une sous-budgétisation, malgré une hausse de 12,53 %. Le rapport note d'abord « *une immigration en légère augmentation [NDLR : avec 227 923 titres de séjour délivrés en 2016], principalement familiale et étudiante, qui inclut une nette hausse des régularisations* » (près de 30 000 par an) depuis la circulaire Valls de 2012.

Mais surtout, François-Noël Buffet dénonce en « *politique d'intégration en grande souffrance* », malgré la création de 5 000 places d'hébergement en 2018 et 2019 pour les réfugiés, qu'il salue. Il cite deux exemples.

Selon lui, le nombre de visites médicales proposées aux étrangers primo-arrivants a été réduit de 76 % entre 2015 et 2017, « *ce qui pose un grave problème de santé publique, puisqu'on a vu réapparaître des cas de tuberculose dans certaines universités* ».

De plus, le nombre d'heures de français dispensées à chaque étranger régulier avec le contrat d'intégration républicaine, s'élève aujourd'hui en moyenne « *à 148 heures, alors qu'il atteignait en moyenne 240 heures en 2012* ».

Résultat : seuls 61,4 % des stagiaires ont atteint le niveau A1. L'objectif gouvernemental de 75 % en 2020 lui paraît donc « hors d'atteinte ».

A lire : Immigration professionnelle, la France recrute peu et plutôt mal

Des crédits insuffisants aussi sur l'asile

Enfin, concernant le bloc asile, qui absorbe déjà près des trois quarts des crédits, le sénateur juge que la hausse budgétée de 11,25 % en 2018, sera insuffisante pour réduire de quatorze à six mois les délais d'instruction de la demande d'asile, comme le souhaite l'exécutif. En cause : la « *tendance haussière* » du nombre de demandeurs d'asile qui, d'après les estimations du gouvernement lui-même « *devrait approcher les 94 300 demandes sur l'ensemble de l'année 2017, soit une hausse de 10 %* ».

De plus, en dépit de l'augmentation des crédits consacrés à l'allocation pour demandeurs d'asile et aux dispositifs d'hébergement des demandeurs (10 500 places de plus sont prévues en deux ans), il n'est « *pas certain que le PLF pour 2018 permette de couvrir l'ensemble des besoins* ». Un euphémisme puisque, **actuellement, seuls « 61 % des demandeurs d'asile et des dublinés sont hébergés ».**

Nathalie Birchem